

Solidaires



contact@sud-recherche.org

<http://www.sud-recherche.org>

16 juin 2005

La politique de l'emploi du gouvernement, c'est toujours plus de flexibilité et de précarité !

✦ dans la Recherche, avec la mise en place de l'ANR (Agence Nationale de la Recherche), qui va faire exploser le nombre de CDD,

✦ dans la Fonction Publique, avec l'explosion des contrats précaires sous-payés pour les jeunes (« PACTE » pour un hypothétique accès à la Fonction Publique)

✦ dans le privé, avec les mesures annoncées par le Premier Ministre, qui constituent une attaque frontale contre le droit du travail (contrats d'accompagnement à l'emploi passant de 20.000 à 100.000, institution de CDI avec période d'essai de 2 ans, du « chèque emploi »...cf. au verso, les analyses de l'Union Syndicale Solidaires),

Faisons du 21 juin une nouvelle étape de mobilisation pour enrayer le processus

RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR : MARDI 21 JUIN, POUR L'EMPLOI

Les organisations syndicales de la recherche et de l'enseignement supérieur appellent les personnels à participer aux actions du 21 juin pour :

- la création de plusieurs milliers d'emplois permanents et la résorption de la précarité,
- l'ouverture immédiate de négociations sur le contenu d'une loi d'orientation et de programmation.

Pour la région parisienne : Manifestation à 15 H de République à Bastille
Pour les régions, prendre contact avec les Unions Départementales syndicales

Villejuif, le 15 juin 2005

Organisations syndicales signataires :

SNTRS-CGT, INRA-CGT, CGT-CIRAD, SUD-Recherche-EPST, SNPTES-UNSA, SUP'-Recherche-UNSA, A&I-UNSA, UNEF, SNCS-FSU, SNESup-FSU, SNASUB-FSU, SGEN-CFDT-INSERM

Un préavis de grève a été déposé

Mais jusqu'où iront-ils ?

Dernière trouvaille du gouvernement : il sera dorénavant interdit aux organismes de donner une gratification (30 % du SMIC) aux stagiaires-étudiants qui viennent effectuer leur stage (DUT, mastère, fin d'études d'ingénieur...) dans nos labos ! Bercy vient tout à coup de s'apercevoir, paraît-il, alors que ces gratifications sont versées depuis des années, qu'il n'y avait pas de "base réglementaire" le permettant ! Ce n'était pourtant qu'une bien maigre somme, ne compensant même pas, la plupart du temps, les frais engendrés par le stage (transport, hébergement...).

Quelle sera la prochaine étape ? demander aux jeunes de verser un "droit d'entrée" aux organismes pour effectuer leur stage ?

Nous allons intervenir auprès du Ministère de la Recherche et des EPST pour faire annuler cette mesure.

../..

Une attaque frontale contre les droits des salariés

Le discours de politique générale du Premier ministre contient deux mesures qui remettent en cause directement les droits des salariés. Elles concernent pour le moment les très petites entreprises, moins de 11 salariés, qui sont au nombre de 2,5 millions.

L'acte d'embauche se fera grâce à un "chèque emploi" qui combinera salaire et contrat de travail. Or un contrat de travail doit comprendre, outre le salaire, des éléments fondamentaux pour la vie des salariés : temps de travail, régime des heures supplémentaires, poste de travail... Tout ces éléments seront évidemment absents du chèque emploi. Les salariés seront donc à la complète disposition de leur employeur. Il s'agit d'une régression fondamentale qui permet de réintroduire, de fait, le travail journalier, voire à la tâche.

Le Premier ministre annonce la création d'un nouveau type de contrat de travail pour les très petites entreprises, le "contrat nouvelle embauche", qui porte la période d'essai à deux ans. Il s'agit en fait de permettre à l'employeur de licencier sans motivation ni délai. M. de Villepin vient d'inventer le licenciement express en détournant le sens même de ce qu'est une période d'essai pour un salarié.

Ces mesures vont contribuer à formater les salariés, notamment les plus jeunes, à l'emploi précaire. C'est une attaque directe contre la notion de contrat à durée indéterminée. Elles aggravent les inégalités entre salariés qui verront s'appliquer un droit du travail différent suivant le type d'entreprise... à moins qu'elles ne soient progressivement appliquées à l'ensemble des salariés comme cela s'est produit dans le passé pour d'autres mesures du même type.

Dans le même temps, le gouvernement continue à stigmatiser et culpabiliser les chômeurs et les précaires, pourtant premières victimes de sa politique.

Le faux exemple britannique

Près de 10 % de chômage en France, 4,6 % de chômage en Grande-Bretagne. Il n'y aurait donc qu'à importer chez nous le modèle britannique. A y regarder de près la réalité est plus complexe !

D'abord depuis 10 ans, le nombre d'emplois en France a plus progressé qu'en Grande-Bretagne : 14 % contre 11 %. En 10 ans, la France a créé plus d'emplois que la Grande-Bretagne.

Le taux de chômage supérieur en France s'explique en fait par deux raisons. D'une part la richesse produite par heure travaillée est inférieure de 25 % en Grande-Bretagne par rapport à la France. Pour produire le même bien, il faut plus de salariés au travail en Grande-Bretagne. Cette productivité plus faible explique le fait que les salariés britanniques travaillent en moyenne plus qu'en France.

Mais la raison fondamentale est d'ordre démographique. La population active croît plus vite en France qu'en Grande-Bretagne. Le nombre de candidats à l'emploi a progressé de 6 % en Grande-Bretagne contre 12 % en France. Il faut donc deux fois plus de créations d'emplois en France qu'en Grande-Bretagne pour faire baisser le chômage.

Enfin remarquons que ce modèle tant vanté par les néolibéraux a engendré une pauvreté encore plus importante qu'en France : 21 % de travailleurs pauvres en Grande-Bretagne contre 13 % en France.

Le "modèle" danois

Le taux de chômage est de 5,3 % au Danemark. Beaucoup plus faible qu'en France donc. Il combine très grande flexibilité du travail et protection importante des salariés. Les employeurs ont une très grande facilité pour licencier. Mais les allocations chômage sont très importantes : 90 % du salaire antérieur pendant quatre ans avec un salaire minimum à 1400 euros.

De plus tout chômeur se voit proposer dans l'année des emplois au même niveau de qualification et avec une rémunération équivalente. Des sanctions sont prévues s'il refuse ces offres d'emploi ou les formations proposées.

Le système est cogéré par les syndicats qui sont garants de la qualité des formations et des emplois proposés.

Le Medef et le gouvernement ne retiennent évidemment de ce système que la flexibilité et les sanctions pour les chômeurs !

Union
syndicale
Solidaires

93bis rue de Montreuil
75011 Paris
Téléphone : 01 58 39 30 20
Télécopie : 01 43 67 62 14

contact@solidaires.org
www.solidaires.org